

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 25 septembre 2024 à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 19 septembre 2024 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRÉSENTS : 31
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 35

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Annick SOLIER, Joël LEVERT, Christine SALMON, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Martine JOUIN, Christian HAURET, Marcel PÉTRÉ, Alain QUEHE, Jean BRIARD, Yvonne LE GAC, Christian VENGEONS, Jacky GODARD, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Bruno DELAMARRE, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Hélène PAYET a donné pouvoir à Annick SOLIER, Nicolas BARAY a donné pouvoir à Christine SALMON, Jérémie DESGUEE a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Bruno DELAMARRE.

Étaient absents excusés : Véronique BOUÉ, Edith LANGLOIS, Yves PIET.

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Marie DECLOMESNIL, Jean-Paul THOMAS, Johanna RENET, Didier VERGY, Patrick SAINT-LO, Bertrand GOSSET, Pierre DEWASNE, David PICCAND, François REPEL, Michel LE MAZIER, Sandrine BRASIL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

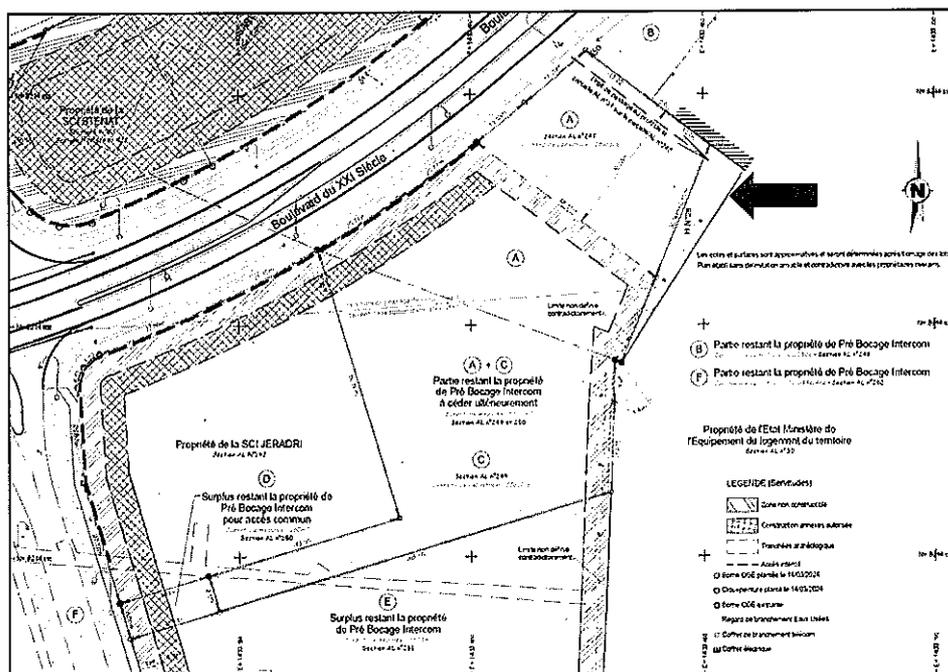
Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20240925-8 : DEV_TOU_ZA DES NOIRES TERRES_ACQUISITION PARCELLE N°AL31

Contexte

- Lors du bornage des parcelles AL n° 247 et 249 sur la zone d'activité de Villers-Bocage, il a été constaté la présence d'une parcelle enclavée en limite parcellaire.
- Cette parcelle AL n°31 fait une surface de 176 m², et appartient à Messieurs BERNOUIS.
- Si cette parcelle ne fait pas l'objet d'un rattachement à l'une des trois parcelles qui lui sont limitrophe, elle sera de ce fait enclavée physiquement.
- Un côté est constitué d'un mur en béton, il s'agit du bâtiment de stockage des boues de la station d'épuration d'Elivia, l'autre côté est fermé par le grillage autoroutier de la DIRNO, gestionnaire de l'A84.
- Historiquement, la parcelle était exploitée avec nos parcelles, et constituait donc une « unité agricole ».
- Partant de ce constat, il était nécessaire de tenter de fusionner nos parcelles avec celles de Ms. BERNOUIS.
- Les négociations avec Ms. BERNOUIS ont abouti à un accord financier pour l'achat de cette parcelle.



Objectif

- Permettre l'acquisition de la parcelle n°31, Section AL sur la commune de Villers-Bocage.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'ACQUERIR** la parcelle AL n°31
 - La surface de la parcelle est d'environ 176 m²
 - L'avis de France Domaine est de 20 € HT / m²
 - Prix unitaire négocié à 1.50 € HT/m²
 - Coût d'acquisition estimé : 176 x 1.5 = 264 € HT

- + frais de notaire à la charge de l'acquéreur (PBI)
- + frais de géomètre à la charge de l'acquéreur (PBI)
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférant et notamment la promesse et l'acte de vente. »

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Annick SOLIER

Le Président,
Gérard LEGUAY



Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20240925-20240925-8_DEL-DE
Date de télétransmission : 30/09/2024
Date de réception préfecture : 30/09/2024